



UNIVERSITÉ D'ARTOIS

Service des Affaires
Générales et Juridiques

Délibération du Conseil d'administration
n° 2022 - 087
Séance du 14 octobre 2022

Demande de subvention dans le cadre du dispositif STIMULE du Conseil Régional Hauts de France pour le projet « AAPSEQP : Comment augmenter durablement l'activité physique et sportive d'enfants scolarisés en quartiers prioritaires ? De l'identification des facteurs conditionnant la pratique à leurs mises en œuvre dans l'intervention » - Laboratoire UREPSSS « équipe SHERPAS »

Condition d'acquisition du vote :

Quorum = moitié des membres en exercice présents ou représentés
Acquisition de la délibération = majorité des membres présents ou représentés

Nombre de membres en exercice : 35

Nombre de membres présents : 21

Nombre de membres représentés : 7

Nombre de vote pour : 28

Nombre de vote contre :

Nombre d'abstentions :

Ce point a fait l'objet d'un avis favorable à l'unanimité à la commission de la recherche du 23 septembre 2022

La demande de subvention dans le cadre du dispositif STIMULE du Conseil Régional Hauts de France pour le projet « AAPSEQP : Comment augmenter durablement l'activité physique et sportive d'enfants scolarisés en quartiers prioritaires ? De l'identification des facteurs conditionnant la pratique à leurs mises en œuvre dans l'intervention » - Laboratoire UREPSSS « équipe SHERPAS », telle que figurant sur le document communiqué aux membres du conseil, est approuvée.



**Demande de subvention au Conseil Régional Hauts-de-France
dans le cadre du dispositif « STIMuLE – Volet Partenarial »
Soutien aux travaux interdisciplinaires, multi-établissements et exploratoires**

Intitulé du projet : « AAPSEQP : Comment augmenter durablement l'activité physique et sportive d'enfants scolarisés en quartiers prioritaires ? De l'identification des facteurs conditionnant la pratique à leurs mises en œuvre dans l'intervention ».

Descriptif : Cette recherche vise, tout d'abord, à situer, explorer, comprendre la pratique ou non physique et sportive d'enfants vulnérables. Des passations de questionnaires sont réalisées dans 21 écoles classées REP/REP+ situées dans 9 QPV de la CALL pour les niveaux de classes allant du CE1 au CM1, afin d'identifier les écoles où, a priori, le taux de pénétration des activités est sous la moyenne. Dans ces écoles, des tests de condition physique seront menés. Les données les plus alarmantes nous permettront de retenir un minimum de deux écoles comme lieux d'expérimentations (avec des groupes expérimentaux et des groupes témoins pour pouvoir comparer). Des expérimentations en termes de programme d'activités physiques et sportives (APS) seront mises en place dans les écoles sélectionnées dès janvier 2023. Afin d'apprécier l'évolution positive ou négative en matière d'APS grâce aux dispositifs établis, des données seront recueillies durant les deux premières années d'interventions.

L'objectif principal des expérimentations est de viser un ailleurs et un après l'intervention puisque nous considérons les dispositifs éducatifs comme des cadres socialisants.

Coordinateur : Université d'Artois (Atelier SHERPAS – URePSSS)

Partenaires : Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin (CALL)

Demande d'aide pour l'Université d'Artois : 39 824 €

Coût total du projet pour l'Université d'Artois : 49 802.26 €

Bénéficiaire : Université d'Artois (Atelier SHERPAS - URePSSS)

Responsable scientifique pour l'Artois : Nathalie JELEN

Budget

Financements (en €)	Fonds propres Univ Artois	Région	Coût total
Fonctionnement	5 000 €	34 624 €	39 624 €
Equipement		5 200 €	5 200 €
Personnel	4 978 €		4 978 €
Total	9 978 €	39 824 €	49 802.26 €

Fonctionnement :	39 624 €
Indemnités de stages	3 600 €
Retranscription des entretiens	3 000 €
Accéléromètres	8 724 €
Mesures de conditions physiques	19 800 €
Formation	1 500 €
Frais de traduction	2 500 €
Matériel pour familles et écoles	500 €
Equipement :	5 200 €
Ordinateur puissant pour la réalisation de statistiques avancées	4 000 €
Logiciel d'analyse et de traitement des données	1 200 €
Personnel : Valorisation personnel permanent pour mission coordination (1 MCF à 6 % temps de travail)	4 978.26 €